

* Je peux composter :

- Arrête de poissons fumés ?
OUI, tout comme celles de poisson cru et autres matières animales (viande, os, ...)
- Épluchures de pommes de terre ?
OUI
- Le chou ?
OUI
- Les agrumes ?
OUI, les agrumes seront mélangés avec l'apport d'autres matières (azotées et carbonées) qui équilibrera le PH du compost ; il faut varier les apports.
💡 Idem pour l'ail et l'oignon
- Les os, moules et coquilles d'huîtres ?
OUI, en les cassant en morceaux avant de les déposer dans le bac pour favoriser la décomposition ; ce qui vaut pour tous les apports du compost.
💡 Idem pour les boîtes d'œuf ou emballages krafts, ou encore tout autre matière épaisse qui se dégrade plus lentement.
- Coquilles de noix ?
OUI, elles se décomposent seulement moins rapidement que de la matière végétale, tout comme les noyaux de fruit par exemple.

TOUT se composte.

* Les rats sont attirés par le compost ?

Oui mais uniquement par le bac d'apport. Une fois la matière décomposée, les rongeurs n'y trouvent plus de quoi se nourrir. Il existe des modèles de composteurs équipés d'une grille dans le fond pour que les rongeurs ne passent pas.

Pour éviter qu'ils ne s'y installent, il faudra veiller à remuer le tas régulièrement.

💡 En cas de présence de sangliers, qui sont surtout attirés par les matières animales, il peut être préférable de ne pas déposer de restes de viande et poisson.

Il peut également être envisageable des piquets aux coins du bacs pour maintenir celui-ci en place solidement.

* Le compost sent mauvais ?

Un compost « en bonne santé » ne dégage pas d'odeur forte. Le résultat de la décomposition dégage une odeur d'humus, de forêt humide. Si un compost sent mauvais, c'est une alerte : les apports sont peut-être trop déséquilibrés, le bac d'apport manque peut-être d'aération, il manque peut-être de matière sèche (broyat) ...

* Mieux vaut-il composter ses déchets verts quand ils sont en grande quantité ou les brûler ?



Brûler ses déchets verts est interdit. Si le volume est important, la déchetterie reste une option, où les déchets seront valorisés. Sinon il est possible de faire sécher et/ou de broyer les végétaux pour alimenter le compost par la suite.

Une autre vie s'invente ici

💡 Attention au risque de propagation de maladies issues des résidus des déchets verts.

⚠️ Le débroussaillage, quant à lui, est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. Il existe la plateforme **Bours'O Vert** qui permet de mettre en lien les producteurs de déchets verts afin que les déchets des uns deviennent les ressources des autres !
→ www.boursovert.org

* Contre le gaspillage alimentaire, mieux vaut-il donner ses biodéchets (aux poules, chevaux, etc.) ou les composter ?

Le premier réflexe de réduire au possible les déchets alimentaires en identifiant les déchets « évitables » :

- Par des « trucs et astuces anti-gaspi » parfois oubliés (restes de pain → en panures, croûtons, pains et brioches perdus ; restes de viandes → en terrines, fonds, rillettes... ; restes de légumes → veloutés, mousses, flans, galettes de purée

Par ailleurs, il n'y a pas de priorité, tout dépend de son usage.

Attention, les animaux qui ont été nourris par des matières animales données ne sont pas destinés à la consommation. C'est inscrit dans la loi pour des normes hygiéniques (il n'y a pour autant, pas de contrôle de cette réglementation).

* Y a-t-il d'autres obligations dans la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 1er janvier 2024 ?

Les entreprises devront organiser un tri des déchets avec 9 flux obligatoires, y compris les biodéchets mais aussi celui des textiles.

→ Risque pénal : amende

💡 La fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 est l'un des 5 grands objectifs de la loi AGEC.

* Y a-t-il une redevance particulière pour les professionnels du tourisme ?

Pas spécifiquement. La taxe générale des activités polluantes, qui est déjà appliquée en France, augmentera à partir de 2025. Il s'agit d'une taxation à la tonne de production de déchets générée. Si une entreprise souhaite imputer le montant de cette taxe, elle peut réfléchir à un prix incitatif, dans une logique où plus ou moins de déchets produits, joue sur le montant de la taxe à payer, influence alors le prix facturé au client. Dans le cas d'un hébergement, il serait envisageable d'inclure au tarif de la nuitée ou du séjour une forme de redevance incitative.

🏠 Ceci nécessite d'analyser la production de biodéchets des clients pour appliquer un tarif juste.

* Quel budget faut-il compter pour un site de compostage autonome ?

Il faut comprendre dans le budget : l'accompagnement par un professionnel (formation notamment), le coût d'investissement des outils (bacs, bioseaux broyeurs, ...) et le coût humain pour le fonctionnement (temps de gestion, jardinier par exemple).

Pour les petites structures, les coûts peuvent être assez faibles.

* Quand opter pour du lombricompost ?

Le lombricompost peut être une solution lorsqu'il n'y a pas de collecte de biodéchets organisés ; pour des habitants en appartement et/ou l'espace extérieur est petit et très peu végétalisé et qui ne disposent pas de solution de compostage partagé.

* D'autres questions précises?

Adressez-vous au Réseau Compost Citoyen PACA : [Bienvenue sur le site du Réseau Compost Citoyen ! | Réseau Compost Citoyen \(reseaucompost.org\)](https://reseaucompost.org)

